



Département du Morbihan
Arrondissement de Pontivy
Canton de Moréac

Commune de Moréac

**ARRETE DU MAIRE N°2026-025
REGLEMENTANT TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION**

Le Maire de la commune de MOREAC,

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 44, R. 225 et R. 225-1,

Vu le Code général des collectivités territoriales, art. L. 2212-2, L. 2213, L. 2213-5 et L. 2512-13,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière et les textes qui l'ont modifié et complété,

Vu la demande en date du 8 janvier 2026 de l'entreprise DAG TELECOM Représenté par Madame MAKHATCHEVA Madina en qualité de coordinatrice d'activités PTX, demeurant 5 Rue des Vignerons 44220 COUERON, en vue plantation 4 poteaux Télécom et de remplacement d'un poteau télécom pour le compte d'Orange, sur les voies communales n° 132, 133, 134 et 139 , **Kermel**

Considérant que pour des raisons de sécurité et de commodité, il importe de réglementer la circulation.

ARRETE

Article 1 : Les travaux seront réalisés à partir du **19/01/2026** et jusqu'à la fin des travaux

Article 2 : La circulation alternée sera gérée manuellement

Article 3 : Les panneaux réglementaires de signalisation (travaux, cônes, chaussée rétrécie ...) seront installés par le demandeur.

Article 4 : Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :

- Madame MAKHATCHEVA Madina
- La Gendarmerie de Locminé
- Les services techniques municipaux.

A Moréac,
Pour le Maire et par délégation,
Le 21 Janvier 2026


L'Adjoint au maire,
Maurice **POUILLAUDE**

